

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N°

2008-9310

Séance du vendredi 5 septembre 2008

BO 51 - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE NECESSAIRE AU FUTUR CENTRE ROUTIER D'ALTKIRCH

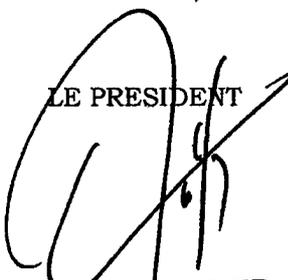
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Comité Syndical de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH en date du 3 juillet 2008,
- VU l'avis de France Domaine en date du 6 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'acquisition auprès de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH du terrain cadastré à CARSPACH Section 7 n° 234/96, n° 235/96 et n° 241/96, avec une contenance totale de 84,20 ares, pour implanter le futur Centre Routier d'ALTKIRCH, au prix de 55 000 €, au vu de l'avis de France Domaine du 6 mai 2008.
- ❖ Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir qui sera établi en la forme administrative à la diligence des services départementaux.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées au programme B051, millésime 2006, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202, enveloppe 107454 du Budget Départemental 2008.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER